

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Depuis mercredi dernier, les discussions sur la fin de vie ont pris une nouvelle tournure avec l'annonce d'une scission du projet de loi en deux textes distincts. Cette décision vise à permettre aux parlementaires de voter, en conscience, sur deux sujets liés, mais fondamentalement différents : d'un côté, les soins palliatifs, et de l'autre, l'aide active à mourir. Cette séparation, saluée par de nombreuses parties, y compris la Conférence des évêques de France, est présentée comme une mesure de sagesse permettant de préserver l'indépendance et la profondeur du débat sur ces questions sensibles. En dissociant ces thématiques, le Gouvernement entend éviter de confiner l'euthanasie dans le cadre des soins palliatifs, tout en laissant un espace de réflexion spécifique pour chaque sujet.

Dans le même temps, le projet de programme d'éducation à la sexualité continue de susciter de vifs débats, alors qu'il sera examiné par le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) les 29 et 30 janvier prochains. Ce texte propose une refonte de l'éducation à la vie affective et sexuelle dans les écoles, avec une insistance particulière sur des notions telles que le genre, un point déjà fortement critiqué. Nous estimons que certains éléments du programme sont inadaptés, notamment en raison d'un contenu jugé idéologique. L'examen du texte par le CSE représente une étape décisive avant une mise en œuvre prévue pour la rentrée prochaine. Les discussions s'annoncent tendues. Ce projet, défendu par le ministère de l'Éducation nationale, pose des questions fondamentales sur l'équilibre à trouver entre prévention, progressivité des enseignements et respect des sensibilités des familles. Vous pourrez retrouver le [dernier communiqué de presse du Syndicat de la Famille à ce sujet ici](#).

Sur le plan international, l'investiture de Donald Trump à la présidence des États-Unis, le 20 janvier, a marqué un retour en force de son agenda conservateur. Lors de son discours, Trump a fermement déclaré que son administration ne reconnaîtrait désormais que deux genres : homme et femme. Cette prise de position s'inscrit dans une offensive contre le wokisme, qui constitue un pilier central de son programme. En promettant de lutter contre les excès progressistes qu'il perçoit, Trump entend recentrer les débats sur des valeurs qu'il considère comme fondamentales pour la société américaine. En France, cette orientation est suivie avec attention par ceux qui partagent cette volonté de mettre fin au wokisme, notamment dans le but de protéger les enfants. Les positions affirmées de Trump annoncent des changements significatifs dans la politique sociale américaine et pourraient inspirer des initiatives similaires dans d'autres pays.

PROJET DE LOI FINANCES (PFL) AU SÉNAT

Mercredi 22 janvier : Les sénateurs ont achevé la discussion de la 2ème partie (dépenses) du Projet de loi de finances (PLF) pour 2025, en séance publique, en adoptant notamment les crédits de la mission «Solidarités»

Une commission mixte paritaire (CMP) se réunira le jeudi 30 janvier à 9h30 à l'Assemblée nationale, suite au vote du PLF par les sénateurs jeudi 23 janvier, pour s'accorder sur un texte commun entre les 2 assemblées.

→ Voici le [PLF \(articles amendements déjà adoptés\) en l'état](#).

A noter, dans les derniers points adoptés :

- **Le budget de la mission « Solidarités, Insertion, égalité des chances »** se chiffre à 30,37 Mds d'€ pour 2025, dont 16,03 Mds d'€ pour le programme « Handicap et dépendance », (contre 15,38 Mds d'€ en 2024, 14,08 Mds d'€ en 2023 et 13,24 Mds d'€ en 2022) : accompagnement au retour vers l'emploi, AAH (revalorisée à + 0,5 Mds d'€, en raison de la hausse du nombre de bénéficiaires et de la revalorisation des montants forfaitaires au 1^{er} avril 2025 pour tenir compte de l'inflation), accroissement de l'effectivité et de la qualité des décisions prises au sein des MDPH, développement de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (soutien à l'emploi sanctuarisé à hauteur de 39 M€)
- **Article 65 bis A (nouveau)** : transfert de ressources aux communes au titre de la compétence en matière d'accueil du jeune enfant, conformément à l'article 17 de loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi - [Amendement du Gouvernement adopté en séance publique au Sénat](#)

PROPOSITIONS DE LOI DÉPOSÉES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Mardi 21 janvier, quatre propositions de loi ont été déposées à l'Assemblée Nationale :

- **POLITIQUES FAMILIALES** : Anne Bergantz, députée MoDem des Yvelines (en tant que suppléante du ministre Jean-Noël Barrot), a déposé une proposition de loi visant à simplifier et réorienter la politique familiale vers le premier enfant

Considérant, dans l'exposé des motifs, que le modèle français de la politique familiale et du versement des allocations familiales, datant de l'après-guerre, doit être repensé au regard de l'évolution de la composition des familles au XXI^e siècle, cette PPL vise, en un seul article, à ouvrir le droit à une allocation familiale universelle dès le 1^{er} enfant à charge, d'un montant unique minimum de 70 €, fixé par décret et revalorisée chaque année en fonction de l'inflation.

NB : d'après l'INSEE parmi les 10,6 millions de familles françaises, on compte près de 47 % de familles avec un seul enfant, contre 37 % de familles avec 2 enfants, 12 % avec 3 enfants et uniquement 4 % de familles avec 4 enfants ou plus.

- **MÉNOPAUSE** : Delphine Lingeman, députée MoDem du Puy-de-Dôme, a déposé une proposition de loi visant à améliorer la sensibilisation et la prévention de la ménopause et à accompagner les femmes durant cette période de leur vie
- **ACCÈS AUX ORIGINES DES ENFANTS NÉS DE PMA** : Géraldine Bannier, députée MoDem, a déposé une proposition de loi visant à garantir l'accès aux origines pour les enfants nés de procréation médicalement assistée

Rappelant, dans l'exposé des motifs, que la loi du 2 août 2021 relative à la bioéthique consacre un nouveau droit, celui de la personne majeure née d'une AMP avec tiers donneur, d'avoir accès, à sa demande, aux données non identifiantes et à l'identité du donneur, la députée estime que ce droit n'est ni absolu, ni applicable, du fait de la diversité des situations rencontrées.

Ainsi, cette PPL propose en 2 articles :

Article 1^{er} : transmission des données non identifiantes et l'identité des tiers donneurs décédés à l'Agence de la biomédecine (ABM), lorsque la commission constate leur décès.

Article 2 : examen des caractéristiques génétiques constitutionnelles d'une personne conçue par AMP avec tiers donneur, avant la promulgation de la loi de bioéthique de 2021, souhaitant à sa majorité accéder à l'identité et aux données non identifiantes du tiers donneur, au cas où sa demande formulée auprès de la commission ne lui aurait pas permis d'y avoir accès.

- **GROSSESSE** : Christelle D'Intorni, députée UDR des Alpes-Maritimes, a déposé une proposition de loi (co-signée par 6 autres députés UDR) visant à mieux accompagner les trois premiers mois de grossesse

Dénonçant, dans l'exposé des motifs, un « terrible décalage » entre la vulnérabilité physique et psychologique des femmes enceintes et le niveau quasi inexistant de prise en charge et d'accompagnement au 1^{er} trimestre de leur grossesse, cette PPL vise, en 5 articles, à améliorer l'acceptation au sein de la société des 3 premiers mois de grossesse et leur prise en charge par l'État.

Article 1^{er} : extension de la prise en charge des frais médicaux dès le début de la grossesse (et non plus à compter du 3^{ème} mois) ; déclaration de grossesse dès le 1^{er} jour de grossesse.

Article 2 : aménagement des conditions de travail pour les femmes enceintes durant les 3 premiers mois et dès le 1^{er} jour de leur grossesse, avec notamment la possibilité de changer temporairement de poste.

Article 3 : télétravail de la salariée enceinte à raison d'au moins 3 jours par semaine, dès son 1^{er} jour de grossesse

Article 4 : congé légal de 3 jours pour une femme subissant une fausse couche.

Article 5 : fonds de solidarité au profit des femmes enceintes, exerçant une profession libérale ou indépendante, dès leur 1^{er} jour de grossesse, si leur état de santé exige de diminuer ou d'interrompre totalement leur activité. Le montant de l'aide octroyée est évalué en fonction de la baisse du chiffre d'affaires de la professionnelle concernée. ■

AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

→ **Projet de loi de finances (PLF) pour 2025** – rejeté dans son ensemble à l'Assemblée nationale le 12 novembre dernier, puis 1^{ère} partie (recettes), adoptée au Sénat le 1^{er} décembre ; examen de la 2^{ème} partie (dépenses) inachevé le 4 décembre

- **Sénat 1^{ère} lecture**

→ Vote solennel sur l'ensemble du PLF en séance publique : jeudi 23 janvier à 14h30

- **Commission mixte paritaire (CMP) : jeudi 30 janvier à 9h30 (à l'Assemblée nationale)**

→ **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025** – texte de la CMP (accord intervenu le 27 novembre dernier) rejeté à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier

NB : le nouveau rapporteur général de la Commission des Affaires sociales est le député Thibault Bazin (LR).

- **Lecture des conclusions de la CMP en séance publique au Sénat : jeudi 23 janvier à 15h30**

- **AN Nouvelle lecture** – très probablement à partir de la version adoptée par le Sénat en 1^{ère} lecture le 26 novembre dernier (et non pas de celle de la CMP, qui devrait être abandonnée)

→ Audition des ministres Amélie de Montchalin (chargée des Comptes publics) et Catherine Vautrin (Travail, Santé, Solidarités et Familles) : lundi 27 janvier à 17h30

AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)

→ Examen en commission des Affaires sociales : du lundi 27 janvier (à partir de 21h) au jeudi 30 janvier (tard dans la nuit)

→ Discussion en séance publique : du lundi 3 février (à partir de 16h) au mercredi 5 février, puis le vendredi 7 février (à partir de 9h)

- **Sénat Nouvelle lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : date à fixer

→ Discussion en séance publique : lundi 17 février et mardi 18 février (sous réserves)

→ **Proposition de loi prenant des mesures d'urgence pour protéger les enfants accueillis en crèches privées à but lucratif** – Déposée le 29 octobre dernier par la députée Céline Hervieu (PS, Paris), puis adoptée en commission des Affaires sociales le 4 décembre

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Discussion en séance publique : jeudi 23 janvier à 15h

→ **Proposition de loi visant à plafonner le cumul de prestations sociales en vue de créer une aide sociale unique et à soutenir les familles qui travaillent** – Déposée le 19 décembre dernier par le groupe des députés LR

- **AN 1^{ère} lecture**

→ Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 29 janvier à 9h30

→ Discussion en séance publique : jeudi 6 février à 15h